VENTES A L'ENCAN.

Stoudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE.

Nos 627 et 629 rue Congrès entre les rues Royale et Chartres.

Succession de Sarah Ann Brown, femme de Michel J. Grace et John Joseph Grace.

No 63,140—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI le 20 décembre 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans le Faubourg Washington, dans l'îlet borné par les rues Lesseps (maintenant Chartres), Congrès, Canal (nouvelle ligne Royale) et Indépendance, désigné par le No 28 sur un plan par A. D'Hemecourt, voyer, le dix septième jour de janvier 1848 et déposé dans le bureau de Jean Poussegué, alors un notaire en cette ville avant en mesure américaine, 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur la rue Congrès par 90 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent le cottage double en bois, couvert en ardoises, contenant quatre chambres, hangar, citerne, allée en ciment de chaque côté, tout en bonne condition, à proximité des chars électriques.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, balance en un et deux ans, avec lien et privilège de vendeur, billets portant 8 0[0 d'intérêt et toutes les clauses de sécurité, l'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant entier des billets et délivrer la police au porteur des billets.

Acte de vente et tous les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant Chas G. Gill, N. P.

W. McL. Faymoux, notaire.

20 nov—20 25 —déc 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Ignace Xavier Strobel.

No 63,311—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, 13 décembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 7 novembre 1900, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le 7me District, dans l'îlet No 245, borné par les rues Dublin, Septième, Madison et Cohn, mesurant 301 pieds de face sur la rue Dublin, la même profondeur dans le fond le divisant de la balance de l'îlet et 176 pieds de face sur chaque rue Septième et Cohn.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un an, portant 8 pour cent d'intérêt, et toutes autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication et assumer les taxes de 1901.

Acte de vente et tous les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel Esq. notaire.

Frank Zengel, avocat,

11 nov—11 18 25 — déc 2 9 13

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple Désirable.

No 1015 Avenue Lafayette.

Entre les rues St-Claude et Remparts.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 833 rue Commune—MARDI, 18 décembre 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement en partage rendu par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, le 6 novembre 1900, et signé le 14 novembre 1900, dans l'affaire de Mme Ellen Donnelly, Rév. Joseph Harahan, exécuteur et agent substitué, vs Mme Mary Donnelly French, ses héritiers, No 63,006 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage simple couvert en ardoises, désirable et bien situé, No 1015 avenue Lafayette, entre les rues St-Claude et Remparts, contenant corridor, galerie de côté, 5 chambres, office et cuisine, hangars, citerne et cour sur l'arrière. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain et de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Lafayette, les rues Remparts, St Claude et Port, mesurant 28 pieds de face sur l'avenue Lafayette par 120 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Tout en bonne condition.

Conditions—Une moitié ou plus, ou le tout, comptant; la balance en un ou un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur, pardevant Fred Zengel, Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.

17nov—17 25—déc 2 9 16 18

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de propriétés foncières d'Alger.

Dans le voisinage de la Grande Calle de Desséchement de la Marina.

Dans l'affaire de Thomas E. Glancey et als. vs Michael Glancey et als.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E—No 61,273.

EN VERTU d'un jugement rendu le 11 juin 1900, et signé le 25 juin 1900, l'Hon. Geo H. Théard, juge, et plus tard, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, ledit ordre daté et signé le 25 octobre 1900 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, MARDI, le 4 décembre 1900, à midi, la propriété suivante:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville désigné par les No 5 de l'îlet No 102, bornée par l'avenue Webster, les rues Wagner (autrefois Washington), Eliza et Eveline, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Webster, 129 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4 et 128 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne le séparant du lot No 6.

2° La propriété une dans un et à trois certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2 et 24 de l'îlet No 102, bornée par l'avenue Webster, les rues Wagner (autrefois Washington), Eliza et Eveline, lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Webster et de la rue Eliza et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à l'avenue Webster sur 129 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Eliza, et 129 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté, le séparant du lot No 2. Lot No 2, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Webster sur une profondeur de 129 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté contigu au lot No 1 et 129 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne le séparant entre les lots Nos 2 et 3. Lot No 24 formant l'encoignure de la rue Wagner (autrefois Washington) et la rue Eliza et mesurant 31 pieds 9 pouces de façade à la rue Washington, la même largeur dans le fond sur 129 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Eliza et 129 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 3. La propriété dauxiemement décrite est vendue sujette au droit d'usufruit de Mme Owen Glancey.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion de crédit, s'il y en a, en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, payables en un et deux ans après date, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement et garantie par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs devant payer pour l'acte de vente incluant les timbres du revenu, pardevant Robert J. Maloney, notaire, et devant assumer les taxes de l'année courante et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication avec J. L. Onorato, courtier et encanteur de propriétés foncières 303 rue Baronne. Les plans à la Bourse.

25 oct—25 31—nov 4 11 18 25—déc 2 3 4

VENTES A L'ENCAN.

Smith & Rosenberg

ANNONCE JUDICIAIRE.

FOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 26 novembre 1900, dans l'affaire de la succession de Honoré Tacite Vienne, dossier No 61,428, il sera vendu à l'encanère publique le JEUDI 27 décembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune—

Sept certains carrés de terre, ou lit de terre situés dans le Troisième District de cette ville. Ilet No 56 est borné par les rues Agriculture, Hancock, Abondance et Tricou; ilet 57 est borné par les rues Abondance, Hancock, Tricou et Treuce; ilet No 34 (maintenant 831) est borné par les rues Josephine, Solidelle, Liberty et Tricou, ilet 49 (maintenant 835) borné par les rues Josephine, Solidelle, Benton et Gordon, ilet No 48 or 58 (maintenant 976) borné par les rues Munroe, Gordon (Genius et Celestine); ilet No 59 (maintenant 975) borné par les rues Hancock, Munroe, (Genius et Celestine, ilet No 61 (maintenant 1108), borné par les rues Munroe, Gordon, Libérale et Genius.

Conditions—Comptant; un dépôt de 50 pour cent devra être fait à l'encanteur au moment de l'adjudication.

SMITH & ROSENBERG — Maxwell C. Smith, Encanteur—Bureau 312 rue Carondelet.

27 nov—27—déc 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—Division D—Docket No 63,336.

La succ Mme L. G. Crenan et als vs N. P. Levy, un absent.

JEUDI, 20 décembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, sous et en vertu d'un jugement de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, in re, Mme L. G. Crenan et als vs N. P. Levy, un absent, ledit jugement rendu le 9 novembre 1900 et signé le 15 novembre 1900, nous offrirons en vente et vendrons à l'enchère publique les propriétés foncières qui suivent, à savoir:

1 reine certaine île de terre, située dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, Lne à savoir:

Premièrement—Un certain ilet de terre borné par les rues Robertson, Claiborne, Pologne et Lesseps.

Deuxièmement—Un certain ilet de terre borné par les rues Claiborne, Robertson, Lesseps et France.

Troisièmement—Un certain ilet de terre borné par les rues Claiborne, Derbigny, Lesseps et Pologne.

Quatrièmement—Un certain ilet de terre borné par les rues Claiborne, Derbigny, Lesseps et France.

Cinquièmement—Un certain ilet de terre borné par les rues Solidelle, Josephine, Lesseps et France.

Sixièmement—Un certain ilet de terre borné par les rues Josephine, Célestine, Lesseps et Pologne.

Septièmement—Un certain ilet de terre borné par les rues Célestine, Génie, France et Lesseps.

Huitièmement—Un certain ilet de terre borné par les rues Liberal, Force, France et Lesseps.

Neuvièmement—Un certain ilet de terre borné par les rues Liberal, Force, Lesseps et Pologne.

Dixièmement—Un certain ilet de terre borné par les rues Force, Feron, Lesseps et Pologne.

Onzièmement—Un certain ilet de terre borné par les rues Force, Verin, Lesseps et France.

Douzièmement—Un certain ilet de terre borné par les rues Verin, Magistrat, Lesseps et Pologne.

Treizièmement—Un certain ilet de terre borné par les rues Verin, Magistrat, Lesseps et France.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent devant être fait avec les encanteurs au moment de l'adjudication.

SMITH & ROSENBERG,
Maxwell C. Smith, Encanteur,
Bureau 312 rue Carondelet.

18 nov—18 25—déc 2 9 16 20

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE.

No 2826 Rue Dryades.

2 LOTS VACANTS.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau, 732 rue Commune.

JEUDI, le 27 décembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 62,927, signé le 16 novembre 1900, dans l'affaire de la succession de Louise Miller, femme décédée de Christian W. Pohlman, à l'enchère publique, il sera vendu:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 450 borné par les rues Dryades, Baronne, Peniston et Général Taylor, et désignés par les lettres A, B, C.

Lot A forme l'encoignure des rues Dryades et Général Taylor et mesurant 53 pieds de face sur la rue Dryades par une profondeur et face sur la rue Général Taylor de 90 pieds.

Lot B est contigu au lot et A mesurant 48 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Dryades, 48 pieds 11 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, par une profondeur de 90 pieds.

Lot C est contigu aux lots A et B dans le fond et mesurant 30 pieds de face à la rue Général Taylor et la ligne vers A et B, par une profondeur de 101 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne de l'autre côté vers la rue Baronne, par 102 pieds 2 pouces et 2 lignes.

Les améliorations sur le lot A consistent en un joli cottage en bois avec six chambres et connu comme No 3826 rue Dryades.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. l'acquéreur assumant en plus de son enchère les taxes dues et exigibles pour 1900 et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu intérieur.

Dart & Kernan, avocats.

24 nov—24—déc 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Frank S. Rossi.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 732 rue Commune, VENDREDI 28 décembre 1900, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, dossier No 63,237 signé le 16 novembre 1900, dans l'affaire de la succession de Frank S. Rossi, à l'enchère publique, il sera vendu:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 440 borné par les rues LeSoto ou Washington, Rendon, l'avenue Hagan et la Grande Route St Jean, désignés par les numéros un et deux, sur un devis fait par J. A. D'Hemecourt, voyer, daté le 17 novembre 1871 et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces 8 lignes de face sur la rue Washington ou DeSoto par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, lot numéro un formant l'encoignure des rues Washington et Rendon.

Termes et conditions — Comptant, l'acquéreur assumant les taxes de 1900 en plus et faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu intérieur.

Dart et Kernan, avocats.

24 nov—24—déc 2 9 16 23 28.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A L'ENCAN.

Par W. H. Fitzpatrick dans l'affaire de Me. Ardie et Sindelair en liquidation.

No 52,807—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 19 novembre 1900, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, encanteur, MARDI le 4 décembre 1900 à midi à la Bourse des Encanteurs 840 rue Commune il sera vendu titres des comptes ouverts en liste dans la liquidation ci-dessus d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

24 nov—24 30—déc 4

VENTE A L'ENCAN

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'AMANDA RUCA, femme de GEO. L'HOTE.

No 60,699—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MERCREDI, 26 décembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, daté le 19 novembre 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La moitié indivise de trois lots situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 132 bornés par les rues Toulouse, St Louis, N. Liberté (anciennement Trémé) et Franklin, un desdits lots forme l'encoignure des rues Toulouse et Franklin et mesurant 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Franklin et est désigné par le No 1, sur un plan par L. Surgi, daté le 4 février 1845 et déposé dans le bureau de P. Lacoste, anciennement notaire, sous le No 5 du livre de plans No 5, les deux autres lots mesurant chacun 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Toulouse sur cent pieds de profondeur et sont désignés par les Nos 1 et 2, sur un plan de L. Pilié, daté le 10 février 1849, déposé dans le bureau de L. T. Caire, anciennement notaire, comme plan No 50 du livre de plans No 5,

2° Quatre certains lots de terre situés dans le même District et îlet contigus et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, sur un plan de J. N. De Pouilly daté le 14 août 1851, déposé dans le bureau de B. Philips, ancien notaire, et mesurant comme suit:

Lot No 1 forme l'encoignure des rues Toulouse et N. Liberté et mesure 19 pieds 10 pouces de face sur la rue Toulouse par 73 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur et face sur la rue N. Liberté; lot No 2 mesurant 18 pieds 8 pouces de face sur la rue Toulouse par 73 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur; lot No 3 mesurant 18 pieds 9 pouces de face sur la rue Toulouse par 73 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur, et lot No 4 est séparé des lots Nos 12 et 3 par une allée commune et mesurant 21 pieds 11 pouces 3 lignes de face sur la rue N. Liberté par 53 pieds 3 pouces de profondeur.

3° La moitié indivise d'un lot de terre, situé dans le même district dans l'îlet No 133 borné par les rues Franklin, N. Liberté (anciennement Tremé), Promenade Carondelet et Toulouse, lequel îlet forme l'encoignure des rues Franklin et Promenade Carondelet et mesurant 45 pieds 6 pouces de face sur la rue Franklin, 100 pieds 4 pouces de profondeur et face sur la Promenade Carondelet et 37 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond le séparant du lot No 8.

4° La moitié indivise d'un autre lot de terre situé dans le même îlet, le dit lot forme l'encoignure des rues Franklin et Toulouse et est désigné par le No 2 et mesurant 43 pieds de face sur la rue Franklin par 100 pieds de profondeur et face sur la rue Toulouse plus ou moins.

5° La moitié indivise de deux lots et la portion d'un autre lot de terre, situés dans le même District, dans l'îlet No 153 borné par la rue Toulouse, Promenade Carondelet, Marais et N. Liberté (anciennement Tremé), lesquels deux lots sont désignés par les Nos 9 et 10 et mesurant comme suit: Lot No 9 mesurant 48 pieds de face sur la rue Toulouse, 72 pieds 10 pouces et 4 lignes de face sur la rue N. Liberté, 48 pieds 2 pouces sur la Promenade Carondelet; lot No 10 mesurant 48 pieds de face sur la rue Toulouse, 79 pieds 1 pouce 4 lignes sur le côté de la ligne du lot No 9, 48 pieds 2 pouces de face sur la Promenade Carondelet et 65 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne de côté du lot No 11 et la portion du lot mesurant 24 pieds de face sur chaque rues Toulouse et Promenade Carondelet et 65 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur étant la moitié le plus près de la rue N. Liberté du lot No 11 la balance du lot No 11—étant maintenant ou anciennement appartenant à B. Seloy, tous les dits mesurements étant mesures françaises.

6° La moitié indivise de six lots de terre situés dans le même district, dans l'îlet No 153 borné par les rues N. Liberté (anciennement Tremé), Marais, Toulouse et St-Louis; quatre des dits lots sont désignés par les lettres A et B et les chiffres 1 et 2 sur un plan par J. N. DePouilly, daté le 3 novembre 1845, et mesurant comme suit. Lot A mesurant 27 pieds 6 pouces de face sur la rue N. Liberté par 83 pieds 2 pouces 4 lignes. Lot B mesurant 27 pieds de face sur la rue N. Liberté par 83 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur. Lot No 1 forme l'encoignure des rues Nord Liberté et Toulouse, et mesurant 25 pieds 3 pouces de face à la rue N. Liberté, par 83 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur et faisant face à la rue Toulouse, et lot No 2 mesurant 19 pieds 1 pouce de face sur la rue Toulouse par 69 pieds 9 pouces de profondeur, et les deux autres lots sont désignés comme suit: un par le No 1 sur un plan par J. Pueyo daté le 23 novembre 1841, et mesurant 26 pieds de face sur la rue N. Liberté par 102 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur et le dernier lot est désigné par le No 27, sur un plan par J. Pilié, daté le 14 avril 1829, et mesurant en mesure française 50 pieds de face sur la rue N. Liberté, par 120 pieds de profondeur.

LE TOUT DES SIX PROPRIÉTÉS CI-DESSUS DÉCRITES DEVANT ÊTRE VENDU EN BLOC.

7° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 133 borné par les rues N. Liberté Franklin, Toulouse et la Promenade Carondelet, lesquels lots mesurant 81 pieds 10 pouces 2 lignes de face sur la rue N. Liberté, 53 pieds 3 pouces 4 lignes de face sur la rue Toulouse, 53 pieds 5 pouces 5 lignes de face sur la Promenade Carondelet et 86 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Les améliorations sur les dits lots consistant seulement des bâtisses qui s'y trouvent, mais toutes les machines, bouilloires, outils, etc, faisant partie de la scierie et manufacture de portes et fenêtres sont la propriété de L'Hote et Cie et ne font point partie des dits lots, ou des améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions—L'acquéreur devant retenir en ses mains du prix d'achat un montant suffisant pour payer et pour assurer de payer les billets à recevoir suivants:

Du prix des six propriétés premièrement en ceci ci dessus mentionnées et décrites trois billets à recevoir, un de $2,000 et deux de $2,500 chacun, faisant un total de $7,000 avec 8 pour cent d'intérêt par an du 15 janvier 1900, et de la propriété en ceci ci-dessus septièmement décrite deux billets à recevoir de $500 chacun, faisant un total de $1,000 avec 8 pour cent d'intérêt par an du 25 janvier 1900, avec privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles et la balance s'il y en a comptant concernant le tout des dites propriétés et assumant le paiement en plus et au dessus le prix de l'adjudication les taxes de 1900 et les timbres du revenu des E. U., sur les actes de ventes.

Les actes de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.

Chas F. Claiborne, avocat.

25 nov—25 — déc 2 9 16 23 26

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE

Dans un bon voisinage

2117 rue Perdido.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan encanteur,—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, 6 décembre 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 15 octobre 1900, de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en la succession de Matthew Swords, No 59,010 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage en bois No 2117 rue Perdido, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Galvez et Johnson, contenant galerie et deux chambres, et dans le fond une autre bâtisse en bois contenant deux chambres, hangar, cuve etc. Le lot de terre est désigné par le No 5 de l'îlet No 25 borné comme il précède, mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après le plan par C. A. Hesin, déposé en l'étude de J. R. Beard, et après en l'étude de James Graham, ancienne notaires, d'après le plan No 104, près des lignes de chars, marchés, églises et écoles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1900 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant au prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. J. Westle, notaire incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

6 nov—4 11 18 25—déc 2 6

VENTES A L'ENCAN

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Lot de choix et améliorations dans le Septième District

Succession de Julien Hamelin et Mary Jane Durand, sa femme.

No 63,365—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

A l'enchère publique, Jeudi, 27 décembre.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—JEUDI, le 27 décembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre signé le 23 novembre 1900, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée succession de Edouard Laine, No 62,172 du dossier de la susdite Cour, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 290 borné par les rues Esplanade, Miro, Tonti et Quartier et désigné par la lettre "B" sur un devis fait par George de Armas, voyer, daté le 5 novembre 1900, lequel lot d'après le dit devis, commence à une distance de 32' 7" de l'encoignure des rues Miro et Esplanade et mesurant en mesure américaine 33' 8" de face sur la rue Esplanade 31' 7" de largeur dans le fond, par une profondeur de 162' 11" 2" sur une ligne oblique la plus près de la rue Tonti et 174' 2" 4" de profondeur de l'autre côté le plus près de la rue Miro.

Les améliorations comprennent un certain cottage en bois contenant quelque quatre chambres, hangar, puits, etc., banquette pavée.

Termes et conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant, balance, s'il y en a, en un an, par billets portant huit pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement. Dix pour cent du prix de l'achat requis au moment de l'adjudication. Acte de vente incluant les timbres du revenu des E. U. pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Cunningham et Cunningham, avocats.

17 nov—17 18 25—déc 2 9 16 17 18

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Joseph Reather vs Joseph Calumia.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 3,248—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 615 et 617 rue Bienville, entre Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 10me jour de décembre 1900, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—Le contenu d'une épicerie et buvette consistant en vins liqueurs, épiceries, comptoir, balances, coffre-fort en fer, caisse à bière, etc. d'après un inventaire enregistré au mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

CHARLES R. KENNEDY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

29 nov—29— déc 7 10

Etat de la Louisiane vs Wm Watekamm.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 1492—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt Nos 615 et 617 Bienville entre le Passage de la Bourse et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 7me jour de décembre 1900, à 11 heures A. M.

Le contenu d'un bar, consistant en vins et liqueurs, comptoir, étagères, tables, chaises et caisse à bière. Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après inventaire enregistrée au mon bureau.

Conditions—Comptant.

CHAS. R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

27 nov—27—déc—2 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme M. A. Lucaste.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62,177—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme E. E. LeBlanc, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL,
Greffier.

24nov—24 28—déc 3

Succession de Mme Pauline Stephanie de Livandais, veuve de Daniel Hippolyte Du Suau de la Croix.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No. 55,680—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par Arthur Denis, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

J. Maxime Queyrouze, avocat.

21 nov—21 25 30

Succession de Louis Riehm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 63,585—Division D—Attendu que Elizabeth Vernet, veuve de feu Louis Riehm, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Riehm décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,

THOMAS CONNELL, Greffier.

23 nov—23 27—déc 2

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU
AGENT D'AFFAIRES,

912 rue Gravier

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Thomas B. Jacobs

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 63 634—Division D—Attendu que Charles W. Jacobs a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas B. Jacobs décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

TH MAS CONNELL, Greffier.

29nov—29— déc 3 8

Succession de Elizabeth S Gamble, veuve de Ross Gamble.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 64 612—Division E—Attendu que Walter R. Gamble a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth S Gamble, veuve de Ross Gamble, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Rice & Montgomery, avocats.

27 nov—27 30—déc 6

Succession de Robt. Aitken.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62 832—Division D—Attendu que Peter W Aitken a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robt. Aitken, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOS. CONNELL, Greffier.

27 nov—27 30—déc 6

Successions de John G. Bates et Margaret Bates.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 63 612—Division C—Attendu que Frank Zengel administrateur public a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans les successions des feus John G. Bates et Margaret Bates décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

27 nov—27 30—déc 6

Succession de Theresa Van Haleu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,702—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Van Haleu, exécuteur et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Simeon Belden, avocat pour la succession.

23 nov—23 27—déc 2

Succession de Luigi Pallanola.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 63,556—Division B—Attendu que Congiluna Pallanola a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Luigi Pallanola, décédé, intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

P. L. Feurchy, avocat de la succession.

20 nov—20 24 29

Succession de Mme Maggie H. Rolling.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 62,326—Division E—Avis est par le présent donné aux créan